



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Septembre 1993

LA PETITE ENFANCE

Pourquoi parler de la petite enfance ?

C'est tout simple : "l'enfant est un adulte en devenir".
C'est-à-dire notre avenir.

Si nous voulons vivre une société développée, chaque être humain doit trouver sa place selon son âge, ses capacités, sa personnalité.

Le développement de l'être humain commence à la naissance et se termine à la mort.

Chaque âge a ses besoins pour avancer.

Le petit enfant (0 à 4 ans) compte sur l'adulte pour découvrir le monde, apprendre à parler, à marcher.

Bref, l'entourage est très important. La famille en priorité, qui est maître de l'éducation de ses enfants.

Ensuite, les différentes structures de la petite enfance :

..

crèches - jardins d'enfants - garderies, permettant la socialisation, la découverte des autres de son âge. Institutions qui sont là aussi pour décharger les parents (travail - maladie - famille monoparentale). Et toujours, les adultes qui sont les guides, parents et professionnelles de la petite enfance : jardinières d'enfants, nurses, éducatrices...

Personnes compétentes qui oeuvrent chaque jour au développement des petits.

La commune de Vernier a la chance d'avoir sur son territoire cinq jardins d'enfants et deux crèches.

Institutions qu'elle soutient activement en mettant à disposition des locaux et en subventionnant le fonctionnement (matériel, personnel, etc.)

Chère, la petite enfance ?

Non, vous répondrais-je.

Car n'oublions jamais : l'enfant est un adulte en devenir.

Notre avenir.



Madame Gabrielle FALQUET
Conseillère administrative

Sommaire

Index bleu :

La petite enfance

Index vert :

Nouvelles communales

Index rouge :

Entreprises, commerçants et artisans spécialisés à votre service, à proximité de votre domicile.

Prochain numéro : **8 octobre**

Les services municipaux se présentent (suite)

Journal tiré à **14'000** exemplaires

La petite enfance à Vernier

Vernier possède actuellement huit institutions pour accueillir les petits. Ce qui représente 350 places pour 28 000 habitants. Outre le manque de structures pour la prise en charge de bébés, un des objectifs de la conseillère administrative Gabrielle Falquet est de parvenir à unifier les salaires, les horaires et les tarifs des différentes institutions vernioloises. Un dossier important sur lequel devra prochainement se pencher le Conseil municipal.

Les premiers pas de la petite enfance à Vernier coïncident avec la construction de la cité du Lignon (1965 - 1966). Juliette Zingg-Pathey, qui présida plusieurs années le comité de la Fédération des crèches du canton s'en souvient : «Rien n'avait été prévu au départ. Pourtant, à l'Exposition nationale de 1964 qui s'est tenue à Lausanne, le Lignon était présenté comme l'exemple de la cité modèle. Mais la petite enfance avait été oubliée». Un groupe de coordination mère-enfant a dû «bricoler». Des institutions ont créé un fonds pour aménager la crèche Pamplemousse. Dans du préfabriqué à l'époque, trois appartements ont été regroupés (propriétés de deux régies différentes !). «Vu l'exiguïté des lieux, cela nous a poussés à être très ingénieux», se souvient Juliette Zingg-Pathey.

Pamplemousse ayant été aménagée au 4ème étage, à côté du centre social, elle ne peut accueillir les bébés à cause de l'accès difficile aux poussettes. C'est une des raisons qui motive son prochain déplacement à côté de la maison du Vieux-Lignon. A relever qu'avec le temps, la commune a joué un rôle toujours plus grand et qu'aujourd'hui, le comité de Pamplemousse travaille main dans la main avec la commune.

Puis les trèfles, ou plutôt les jardins d'enfants «Le Trèfle», poussèrent à Vernier-Village, aux Avanchets et aux Libellules. L'erreur du Lignon a servi de leçon et lorsque Les Avanchets ont été réalisés, une petite crèche était là dès le départ. A l'instar de nos élus actuels, l'ancien maire Fritz

Hämmerli avait compris l'importance de la petite enfance. La crèche des Avanchets est particulière. Les enfants n'y sont pas divisés par groupes d'âge. Ce qui crée une convivialité magnifique et provoque une sorte d'apprentissage de la famille qui est

Comme il est situé dans le «Hameau du Lignon» et en zone agricole, une série d'obligations en découle. L'architecte de la commune a estimé à environ 6 millions de francs le coût d'une remise en état. Beaucoup trop dans la conjoncture actuelle. La conseillère administrative Gabrielle Falquet envisage de pouvoir construire à côté du manoir.

Pour ce faire, une demande de dérogation a été soumise au Département des travaux publics. Le dossier progresse donc, mais plus lentement que prévu. Ce que l'on sait, c'est que Pop Corn restera au Lignon, vu son excellente situation au centre de la cité. Second projet sérieux : à Vernier-Village, une crèche est prévue dans un des deux bâtiments locatifs de la via de Coisson, lesquels seront réalisés par la Fondation des maisons communales. Le projet a été déposé auprès du Département des travaux publics (DTP).



très utile pour les enfants uniques.

Projets

La commune ne disposant pas de suffisamment de places d'accueil pour les bébés (juste six à Pop Corn), deux projets sont à l'étude. Tout d'abord au Lignon où la crèche Pamplemousse n'est pas équipée pour accueillir les bébés. Le comité qui la gère a donc soumis un projet d'aménagement d'une crèche de 45 places (au lieu de 33 actuellement) dans la maison du Vieux-Lignon, située derrière la ferme. La commune a abandonné pour l'instant l'idée d'installer cette institution dans ce manoir de trois étages où tout est à refaire.

Le processus pour ouvrir une crèche demande de la patience. Toutes les institutions à temps partiel, jardins d'enfants, garderies et haltes-garderies recevant des enfants entre 2 mois et 5 ans, qu'elles soient privées, communales ou de type associatif sont soumises à autorisation. N'échappent à cette soumission que les garderies fonctionnant avec un horaire hebdomadaire de six heures au plus et les haltes-garderies des centres commerciaux et de fitness (si leur règlement stipule que les enfants ne doivent pas rester plus de deux heures d'affilée par jour et que les parents restent dans l'établissement).

Conditions strictes

Pour ouvrir une nouvelle institution, outre la fourniture de renseignements divers (but, programme pédagogique, statut juridique, organisation financière, etc.), il faut avoir obtenu au préalable le préavis favorable du Service de sécurité et de salubrité du DTP. Ce dernier a la responsabilité d'étudier la sécurité des installations, la protection contre l'incendie et la capacité d'accueil des locaux. Après avoir reçu le feu vert pour l'ouverture, il faut encore obtenir le préavis du Service de santé jeunesse du Département de l'instruction publique avant de faire fonctionner la nouvelle institution. Ce service vérifie l'état de santé du personnel, la qualité de l'alimentation et de l'hygiène, ainsi que la surveillance médicale des enfants. Etant donné que cette autorisation est nominale, tout changement de responsable implique une nouvelle procédure d'autorisation. De même, lorsque la responsable doit s'absenter pendant une durée qui excède celle des vacances contractuelles, sa remplaçante doit faire l'objet d'une autorisation.

Nouvelle ou ancienne, une institution de la petite enfance doit encore disposer d'un personnel qualifié et respecter les normes d'encadrement.

Rapport personnel-enfants crèche, crèche à mi-temps

Age des enfants	Enfants présents	Personnel présent
0-1	4	1
1-2	5	1
2-3	8	1
3-4	10	1

Rapport personnel-enfants jardin d'enfants

3-5	10-11-12	1
-----	----------	---

Ce tableau est valable pour les crèches (à plein temps ou à mi-temps). Mais dans la pratique, le calcul du nombre de postes nécessaires par groupes d'enfants est bien plus compliqué. Voici comment il s'obtient : nombre d'enfants présents dans le groupe, divisé par la norme de base selon l'âge des enfants, multiplié par

le nombre d'heures d'ouverture, divisé par 8 (horaire plein temps). Ouf... De plus, la moitié au moins des postes doivent être occupés par des diplômées. En ce qui concerne les jardins d'enfants et les garderies, moins de personnel est nécessaire. La notion de postes est remplacée par celle de personnes présentes. Enfin mentionnons un dernier détail : des personnes sont chargées de visiter les institutions de la petite enfance au moins une fois tous les deux ans.

Quoique le Conseiller d'Etat Dominique Föllmi déclarait, en juin dernier, qu'il souhaitait déléguer aux communes la surveillance des institutions de la petite enfance. Pour l'heure, les communes ne jouent qu'un rôle de subventionneur. Elles mettent à disposition les locaux, les entretiennent et les cofinancent.

Les crèches et autres garderies sont gérées par des comités de bénévoles, composés de représentants des parents, de la commune et de la di-



Elles établissent ensuite un rapport pour chaque lieu, réactualisé tous les deux ans. Il peut servir de base pour des renégociations entre le personnel, le comité et les instances de subventionnement (la commune de Vernier couvre entre le 60% et le 90% des frais de fonctionnement, suivant les institutions).

Qui fait quoi ?

Une ordonnance fédérale règle le placement d'enfants. Son application est régie par les cantons. A Genève, une loi s'occupe du placement des mineurs hors du foyer familial. C'est elle qui désigne l'autorité de surveillance et fixe ses compétences.

rection de l'institution. A Vernier, c'est Jocelyne Carasso, du Service social, qui est la représentante du Conseil administratif auprès des différents comités. Un chiffre : en 1993, c'est une somme d'environ 1 850 000 francs qui aura été allouée par la commune pour ce secteur. Une somme qui ne tient compte ni des travaux à venir, ni de l'amortissement ou de la location des bâtiments. Reste que l'on ne peut pas à proprement parler de municipalisation, laquelle pourrait impliquer la gratuité pour les parents, la fonctionnarisation du personnel et la disparition des comités de gestion. Or, ces comités coûtent beaucoup moins cher, notamment parce qu'ils gèrent ces institutions comme leur propre budget.

La petite enfance (suite et fin)

Qualité d'accueil

Faut-il rappeler que le «maternage» des petits requiert une compétence spéciale qui nécessite apprentissage et contrôle et ne relève pas du seul instinct maternel, ni de la seule spontanéité ou du seul bon sens de toute femme de coeur ? Toutes les directrices de crèche ont une formation de base éducative, sociale ou dans le domaine de la santé. Leurs collègues des jardins d'enfants et des garderies sont en possession d'un diplôme de jardinière d'enfants, de nurse ou d'éducatrice de la petite enfance, complété au minimum par deux années d'expérience de travail en institution préscolaire. Quant au personnel lui-même, il s'agit pour plus de la moitié de diplômées d'écoles suisses reconnues. La qualité du personnel est le reflet de l'évolution de la demande des utilisateurs. D'un simple lieu de garde pour enfants démunis, l'institution préscolaire s'est transformée en lieu d'accueil, en environnement éducatif complémentaire à la famille utilisé par des enfants provenant de toutes les couches sociales.

Volonté d'harmonisation

En 1991, lorsque Gabrielle Falquet a été élue au Conseil administratif, il n'y avait encore jamais eu de réunion entre tous les partenaires de la petite enfance travaillant sur Vernier. Ce fut chose faite peu après, le but étant dans un premier temps d'apprendre à mieux se connaître, puis d'avoir une politique générale. Car le souhait de Mme Falquet est d'unifier les salaires du personnel, de même que les horaires et les tarifs. Actuellement, à l'exception d'une institution qui applique vraiment la convention collective signée en Ville, toutes les autres sont

en dessous, notamment en ce qui concerne les salaires. Gabrielle Falquet a mandaté le service informatique communal afin qu'il calcule le coût qu'engendrerait une telle harmonisation. Ces données connues, il s'agira alors de négocier avec les différents comités de gestion des institutions, lesquels devront discuter avec leurs employés.

Parallèlement à ces démarches, la commission sociale va devoir prendre position sur ce projet d'harmonisation. Si le Conseil municipal accepte ce projet, il ne s'agira pas de doubler les tarifs, ce qui rendrait les institutions totalement dissuasives.



Les crédits nécessaires pourront se trouver notamment par le biais de certaines économies à réaliser. Par exemple, en étudiant une unification au niveau des assurances du personnel. Autre piste à explorer : la création d'une cuisine commune à toutes les institutions de la petite enfance.

Ce vote à venir du Conseil municipal reflètera un choix politique d'importance. Car malgré la crise de l'emploi, la demande est toujours là. Comme l'indique Pierre-Yves Troutot du Service de la recherche sociologique : « Cette crise a des micro-effets sur la demande conjoncturelle, c'est-à-dire que les gens diminuent le temps de placement de leurs enfants, mais pas sur la demande structurelle ». En effet, l'émancipation de la femme est un acquis. Et le nombre de femmes travaillant tend à augmenter, en dépit

de telle ou telle crise économique à durée limitée, n'en déplaise aux machistes. De plus, les nouvelles méthodes éducatives entraînent elles aussi toujours plus d'activités parascolaires. Cette évolution risque bien d'amener les commissions sociales des communes à devenir la commission la plus importante, au même titre que celle des finances.

Aperçu de la convention collective signée en Ville

Horaire

Durée hebdomadaire du temps de travail : 40 heures.

Heures supplémentaires : max. 2 heures de plus par jour.

Vacances

Pour le personnel éducatif : 7 semaines par année (en réalité, les jardins d'enfants ferment durant toutes les vacances scolaires : 12 semaines par année).

Pour le personnel administratif et technique : 5 semaines (6 semaines dès la 57^e année, après six ans d'activité dans une institution).

Pour les psychomotriciens : 5 semaines.

Congé maternité

16 semaines avec le salaire plein.

Un congé d'allaitement de 4 semaines supplémentaires peut être accordé avec un certificat médical (mêmes conditions qu'à l'Etat).

Durée du temps de préparation, hors de la présence des enfants : il ne peut excéder de plus de 15% l'horaire hebdomadaire.

Salaires

Voici les salaires annuels pour une personne étant dans sa 5^e année d'ancienneté : 77 036 fr. pour une directrice; 64 294 fr. pour une nurse, une éducatrice ou une jardinière d'enfants; 52 046 fr. pour un cuisinier diplômé et 45 943 fr. pour le personnel de maison.

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, filtres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique



Héliographie du Lignon

MiniMax S.A.

Héliographie
Photocopies noir/blanc
Photocopies couleurs laser
Agrandissement/Réduction
Reliures

SERVICE DE LIVRAISON
PARKING ASSURÉ

32, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon
Tél. **796 44 90**

Ce pavé est à votre disposition pour vos

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez:
M. Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

ENTRETIEN - RÉPARATION
DÉPANNAGE - INSTALLATION

GUY STROHKEKER

CONCESSIONNAIRE SI-CVE-SEIC-PTT

2B, CHEMIN DU SORBIER
1214 VERNIER
TÉL. 341 13 11
FAX 341 12 84

GUISEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



Fondée en 1890

mangola+cie

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie
Isolations phonique et thermique garanties

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aire (Genève) - Tél. (022) 796 61 11

CONCOURS DE DESSIN : LA CHASSE AU TRÉSOR



Société de Banque Suisse
UNE IDÉE D'AVANCE

Bonjour tout le monde!
Vous me reconnaissez? Je suis Topsy, votre copain de la SBS! J'ai une faveur à vous demander: faites-moi voir la vie en couleurs et participez à mon concours de dessin. Son thème? "La chasse au trésor".
Vous pourrez venir chercher la feuille de dessin à la Société de Banque Suisse, Succursale de Vernier-Jumbo, 171, route de Meyrin, à Vernier, dès le 15.09.93, entre 8 h 30 et 16 h 30.
P.S.: de superbes prix vous attendent!

INFORMATIONS VERNIER

Annonces publicitaires

Notre mensuel, tiré à 14'000 exemplaires, est un important moyen de pénétration, car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZIMEYSA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition, quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples **renseignements**, contactez
Roland HEHLEN, tél. 306 06 60

Prochaines parutions

Annonce 1/4 de page

4 parutions : Fr. 270.-- / numéro

20 août 93 - 17 septembre 93
8 octobre 93 - 12 novembre 93
17 décembre 93 - 21 janvier 94
18 février 94 - 25 mars 94
29 avril 94 - 20 mai 94

Délai rédactionnel :
21 jours avant la parution



Une citoyenne de Vernier candidate au Grand Conseil :

Marie-Claire DEHESA

Depuis 16 ans, le Parti du Travail de Vernier n'est plus représenté au Grand Conseil. Ca suffit ! Marie-Claire DEHESA a toutes les valeurs requises pour défendre les intérêts de la population de Vernier. Sa profession d'Assistante de direction ne l'a jamais empêchée d'oeuvrer et de lutter aux côtés des travailleuses (eurs). Battante reconnue et appréciée au Parti du Travail et dans les milieux syndicaux, elle ne manquera pas de se **faire entendre** au Grand Conseil.

Ses préoccupations :

- la lutte contre le chômage
- la défense des acquis sociaux
- le droit au logement
- l'égalité des droits hommes/femmes
- les conditions de vie des habitants des grandes cités
- une vie décente pour tous
- une fiscalité équitable
- une même justice pour tous

Vous pouvez lui faire confiance. Elle dénoncera les abus, l'arrogance et les fausses promesses des milieux libéraux !

Les 15, 16 et 17 octobre prochains, votez la liste No 7 ou ajoutez son nom sur la liste de votre choix.

PdT Vernier - B. BUNTSCHU - case postale 14 - 1219 Le Lignon

Liste No 7

La Paroisse St-Philippe et St-Jacques

L'église catholique sise à Poussy fut construite en 1842/1843.

Nous célébrons donc cette année le 150e anniversaire de l'édification de ce bâtiment culturel. Cette nouvelle église remplaçait un édifice beaucoup plus ancien, dont seule une croix érigée dans l'ancien cimetière de Vernier en marque l'emplacement.

En 1840, le Conseil municipal, dont dépendaient à l'époque les biens ecclésiastiques, décidait de réaliser une nouvelle construction car l'ancienne église était devenue trop vétuste pour être restaurée. La dépense totale s'élevait à Fr. 40 000.--. L'Etat de Genève accorda une importante subvention, la commune préleva une somme sur son capital et le solde fut couvert par une souscription auprès des 131 catholiques de la paroisse.

La paroisse couvrait la totalité de la surface de la commune et elle était déjà mentionnée au XIIIe siècle sous le nom de «Possinico» qui donnera le nom francisé de «Poussy». Elle dépendait du prieuré de St-Jean. Elle ne comptait à l'époque que 13 foyers et avait déjà St-Jacques pour patron.

L'histoire de la paroisse suit les vicissitudes de l'histoire du pays. Elle fut dissoute lors de l'invasion des Bernois en 1536, puis restaurée sous l'autorité du Duc de Savoie, avant d'être rattachée à la France en 1601. En 1815, le territoire de Vernier fut réuni au Canton de Genève qui devint suisse.

En 1870, l'église de Poussy fut confisquée au profit du nouveau culte catholique-chrétien pour peu d'années, et ceci malgré la vive protestation du maire de l'époque, M. Louis Pictet. Cette confiscation décida les paroissiens de construire une chapelle pour y célébrer le culte catholique-romain, et cette chapelle se situe au milieu du village de Vernier. Plusieurs restaurations furent entreprises pour entretenir l'édifice.

En 1925, l'intérieur fut entièrement refait. En 1942, le clocher fut à son tour restauré. En 1975, une nouvelle restauration intérieure fut entreprise pour répondre aux nouveaux besoins liturgiques décrétés après le Concile de Vatican II.

Et en cette année du 150e anniversaire, l'intérieur et l'extérieur du bâtiment ont été remis en état.

150e de la Paroisse de Vernier

Afin de marquer cet événement important dans la vie de la paroisse, la communauté catholique de Vernier avait mis sur

donc invité la population verniolane et «hors les murs» à vivre des jours de fête, avec notamment, les 27 et 28 mars dernier, la traditionnelle kermesse avec ses stands et comptoirs divers, ses repas communautaires et des animations variées.

Et surtout, estimant que chacun peut être, quelle que soit sa religion, concerné par l'histoire, la vie du lieu où il habite, l'idée de présenter le village d'une manière historique, humoristique et musicale a germé dans l'esprit du chansonnier local Bob BARBEY qui a conçu, écrit, mis en scène et interprété, avec l'exceptionnelle participation d'Alain MORISOD

«Si Vernier m'était conté»

Une revue lyrique, folklorique et surtout comique présentée les 24, 25 et 26 mars, devant un public enthousiasmé et qui remplissait, les 3 soirs, les derniers recoins de la salle communale de Vernier-Place, et qui a retrouvé avec plaisir sur la scène une troupe pleine d'allant, de rythme, de talent, d'inspiration, aussi heureuse de jouer que l'étaient les spectateurs d'applaudir :

- Le chœur mixte, 50 choristes dirigés par Jean-Claude Galley.
- Les comédiennes : Nicole Good, Christine Milhaud et la petite Aurélie.
- Les comédiens : Robert Vuillaume, Auguste Rigolet, Jacques Tonascia, François Satin, Jean Good, Pierre Duborgel, Charles Roch.
- Les acteurs-chanteurs : Frédéric Hohl, César Roulin, Bob Barbey, Silac.
- Régie musicale : Alain Morisod, la chanteuse Mady Rudaz, Doc Silac, Gaetan Fama, Nicolas Guarino.
- Décors : François Rolfo et Robert Vuillaume.
- Costumes et accessoires : Arlette Cramatte, Jacky Oesterlé, le TMG, Félix Locca, l'Echo de Vernier, D. Mauris, P. Schmid.

- Responsables des animaux : Pierre Mermillod, Erwin Helfer, Roger Cavin.
- Concept scénique : Commune de Vernier, Service de la voirie.
- Chefs de plateau : R. Borgis et A.-M. Barbey.



un pied diverses festivités qui ont rallié le passé et le présent en faveur de la restauration de l'église et qui se termineront, le dimanche 26 septembre, par la journée commémorative officielle avec une grande messe solennelle.

Le comité d'organisation, présidé par MM. Charly BAUQUIS et François SATIN, a



Avis communaux

Police-circulation

Le Département de justice et police a pris, conformément à la loi fédérale sur la circulation routière:

- un arrêté restreignant le parcage dans une zone de la commune de Vernier.
1. A l'exception des endroits où des cases de stationnement sont marquées, le parcage est interdit dans la zone délimitée par la route de l'Usine-à-Gaz, la route d'Aïre et la route du Bois-des-Frères ainsi que par le chemin du Château-Bloch et le chemin Isaac-Anken.
 2. Un signal "interdiction de parker" (2.50), muni d'une plaque complémentaire portant la mention "Hors cases", figurant sur les signaux "Début de la zone à vitesse limitée" (2.59.1) et "Fin de la zone à vitesse limitée" (2.59.2) indique cette prescription.
- Un arrêté réglementant des rapports de priorité sur l'intersection chemin de la Source-Saint-Jean / chemin des Fossés.

Des signaux "Stop" (3.01) sont placés aux endroits suivants :

1. au débouché du chemin des Fossés sur le chemin de la Source-Saint-Jean.
2. au débouché du chemin de la Source-Saint-Jean, côté sud, sur son intersection avec le chemin des Fossés.

La signalisation est complétée par les marques prévues à l'article 75 OSR.

Bibliothèques communales



Dès le lundi 6 septembre

Avanchet

Galerie marchande
Lundi de 16h à 20h
Mardi de 15h à 19h
Mercredi de 15h à 18h
Vendredi de 15h à 18h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A
à côté de la ludothèque
Lundi de 15h à 18h
Mercredi de 15h à 18h
Jeudi de 16h à 20h

Vernier

Maison Chauvet-Lullin,
Rue du Village 57-59
Mardi de 16h à 20h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 15h à 18h

Erratum

Dans notre bulletin du mois d'août un passage du message du Maire, prononcé à l'occasion de la Fête nationale, a malencontreusement été coupé. Nous rectifions donc cette erreur ci-dessous.

«Chers habitants, Chers concitoyens, après le message, un appel : ayons une pensée toute particulière pour ceux qui ont perdu leur emploi, et surtout ceux qui n'en ont encore jamais trouvé ou qui l'ont perdu à un âge où il est difficile d'en retrouver un !

Une société organisée telle que la nôtre ne peut avoir de sens que si elle offre à tous la possibilité de jouer un rôle; c'est cela le plus grand défi du moment.

Relevons-le ensemble !»

Opérations électorales

Votation fédérale du 26 septembre

Les sujets sur lesquels nous sommes appelés à voter sont :

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 mars 1993 contre l'usage abusif d'armes ?
2. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 sur le rattachement du district bernois de Laufon au canton de Bâle-Campagne ?
3. Acceptez-vous l'initiative populaire «pour un jour de la fête nationale férié (Initiative 1er Août)» ?
4. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 9 octobre 1992 sur des mesures temporaires contre le renchérissement de l'assurance maladie ?
5. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 mars 1993 sur les mesures en matière d'assurance-chômage ?

Les bureaux de vote qui se trouvent

- Ecole de Vernier-Place
- Ecole de Châtelaine
- Ecole d'Aïre
- Ecole Avanchet-Jura

seront ouverts :

- vendredi 24 septembre de 18 à 21h
- samedi 25 septembre de 16h à 19h
- dimanche 26 septembre de 10h à 12h

Il est également possible de voter par anticipation :

mercredi 22 et jeudi 23 septembre de 8 à 20h
au Collège Calvin, Salle des Sports, entrée rue Ferdinand-Hodler, et à l'Ecole d'ingénieurs, entrée rue de la Prairie

Prochaines opérations électorales en 1993

17 octobre élect. Grand Conseil
14 novembre élect. Conseil d'Etat
28 novembre votation fédérale

Un nouveau chemin

Avec la construction des nouvelles habitations de la Fondation pour des maisons communales au chemin de Poussy à Vernier, une nouvelle artère pour desservir ces immeubles a été créée.

Le Conseil d'Etat arrête de donner le nom de

Chemin des Myosotis

au chemin sans issue partant du milieu du chemin de l'Esplanade, tendant vers le nord-est, et desservant des immeubles neufs construits au lieu-dit Les Combes. (Myosotis : herbes annuelles ou vivaces, à feuilles ordinairement velues, à fleurs blanches, parfois roses et plus souvent bleu pâle.)

La numérotation a dû, de ce fait, être modifiée de la manière suivante :

Chemin de l'Esplanade

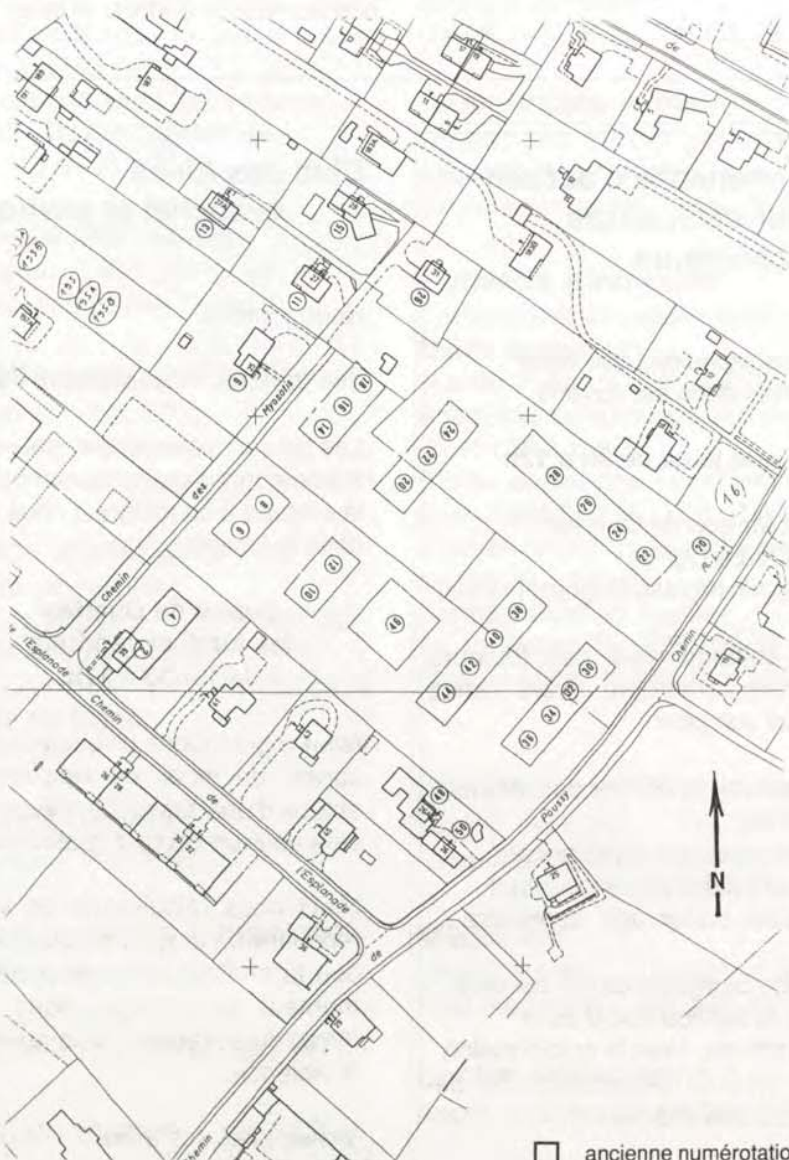
25 devient 9, ch. des Myosotis
27 devient 11, ch. des Myosotis
27a devient 13, ch. des Myosotis
29 devient 15, ch. des Myosotis
31 devient 26, ch. des Myosotis

Nouveaux : 2,4, 6, 8,10,12,14,16, 18, 20, 22 et 24.

Chemin de Poussy

26 devient 50, chemin de Poussy
26a devient 48, chemin de Poussy

Nouveaux : 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34,36, 38, 40,42,44 et 46.



□ ancienne numérotation

○ nouvelle numérotation

Prochaines séances du Conseil municipal



12 octobre
16 novembre
21 décembre

Nous sommes heureux de vous annoncer la création de

l'Association de parents d'élèves du Lignon «ASPEL».

Toute inscription sera la bienvenue pour nous soutenir dans notre nouvelle tâche.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à Mme Corinne SAIDI, Présidente, au tél. 796 10 31

INFORMATIONS VERNIER

Rédaction :

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG

Aide humanitaire

La Goutte

Bourg-de-Four 25
1204 Genève

La Goutte est un groupe d'amis qui a décidé de venir en aide aux victimes de la guerre en ex-Yougoslavie. Depuis le mois d'octobre 1992, nous avons apporté à quatre reprises de l'aide humanitaire au camp de réfugiés bosniaques musulmans de Samobor, situé dans la région de Zagreb.

La situation reste désespérante en ex-Yougoslavie et tout le monde craint que ce conflit n'ait pas trouvé d'issue avant l'hiver.

Pour ce cinquième convoi qui part le 7 octobre,

il nous manque encore 10'000 fr. pour assurer l'acheminement de 15 tonnes de nourriture, médicaments et vêtements.

Nous avons aussi besoin de farine, huile, sucre, riz, pâtes, lentilles, fruits secs, lait en poudre ou condensé, conserves (sans viande de porc) et **vêtements d'hiver.**

Votre participation en petite ou en grande quantité : une aide précieuse.

Vous pouvez déposer ces marchandises, au 69 rue Ancienne à Carouge, du 27 septembre au 2 octobre; du lundi au vendredi de 17h30 à 19h30, samedi de 9h à 12h

Pour celles et ceux qui veulent faire un don en espèces

CCP 12-64029-2

La Goutte c/o Padрут Tacchella - 1204 Genève

Au nom de tous les habitants du camp, nous vous remercions de votre aide.

Anniversaires - Aînés

Ce ne sont pas moins de 5 personnes qui ont pu fêter leurs 90 ans dans le seul mois d'août dernier :



- Monsieur Gaston Joseph MORET, avenue de Châtelaine 85, le 5 août

- Madame Augustine Elisa HOURIET, rue du Grand-Bay 16, le 6 août

- Madame Rose Eugénie RICHARD, rue du Grand-Bay 16, le 14 août

- Madame Augusta Ida MICHAUD, route de l'Usine-à-Gaz 4, le 16 août

- Madame Anna BAPST, rue du Grand-Bay 16, le 17 août.

Avec la terrine de fleurs et les voeux qu'elles ont reçus de la part du Conseil administratif, nous leur redisons nos souhaits de bonheur et de santé.

Permanence d'accueil pour chômeuses et chômeurs

Nous rappelons que cette permanence est ouverte

chaque jeudi de 9h à 12h

à la Maison de Quartier d'Aire-Le Lignon (chemin Nicolas-Bogueret 12 bis).

La solitude n'est pas toujours bonne conseillère... Alors venez nous voir pour :

- recevoir et donner des informations
- partager vos expériences
- s'entraider et s'encourager
- créer, parler, agir, apprendre...

Cette permanence est assurée par le service social de la commune, avec la collaboration de l'A.D.C. (Association de défense des chômeurs).

Club des Aînés Avanchet et environ

Nous invitons

dès le lundi 20 septembre 1993

Les personnes au chômage, les personnes qui ressentent de la solitude à se joindre à nous dans le local du

Centre de Quartier les lundi et vendredi de 13h30 à 17h.

Nous y pratiquons divers jeux de cartes, de mots, ou simplement autour d'une tasse de thé ou de café pour un contact chaleureux.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer, car quoi de plus beau que la chaleur humaine dans un moment de partage, dans ces temps où tout autour de nous éclate la violence.

Venez avec vos amis

La présidente H. BONNY

Renseignements utiles

Administration municipale

(Mairie de Vernier)
Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Bureaux ouverts de 9h. à 12h. et
de 14h. à 17h.
Le Conseil administratif reçoit uni-
quement sur rendez-vous

Etat civil

Sur rendez-vous de 9h. à 11h.30 et
de 14h. à 16h.30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27
Concession **Pompes funèbres**:
Pompes funèbres générales SA
Av. Cardinal-Mermillod 46
Tél. 342 30 60

Service culturel

Location des locaux communaux
Rue du Village 1 - Tél. 306 06 86

Centre de voirie (Routes, parcs
et promenades, transports publics
TPV) Via Monnet 3 - Tél. 306 07 67
Concession **levée des ordures** :
Maison Sauvin Schmidt SA
Tél. 343 80 00

Service des sports

Secrétariat : Tél. 796 62 96
Route du Bois-des-Frères 30

Gendarmerie genevoise

Urgence - Tél. **117**
Poste de Châtelaine :
Rte de Vernier 115 - Tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier
Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Poste des Avanchets
Rue Grand-Bay 21 - Tél. 797 22 22
Poste du Lignon
Av. du Lignon 34 - Tél. 797 09 09

Service du feu

Urgence - Tél. **118**

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile - Tél. **144**

SOS enfants - Tél. **157 00 57**

La Main tendue - Tél. **143**

Services sociaux

Service social communal

Mairie de Vernier
Tél. 306 06 20 ou 306 06 48
Centre social des Avanchets
Rue Grand-Bay 18 - Tél. 796 59 30
Centre social de Châtelaine
Av. de Châtelaine 82 - Tél. 797 39 16
Centre social du Lignon
Av. du Lignon 78 - Tél. 796 63 11

Service aide ménagère au foyer
Tél. 736 12 10

Service d'aide familiale
Tél. 328 10 33

**Service d'aide et de soins commu-
nautaires** (Croix-Rouge genevoise)
Tél. 342 85 50

Repas à domicile
(Hospice Général) Tél. 736 38 02

Restaurants scolaires

Ouverts aux enfants domiciliés ou
fréquentant les écoles de la com-
mune durant la période scolaire.

Conseils juridiques

(Uniquement sur rendez-vous)
Mairie de Vernier
Rue du Village 9 - Tél. 306 06 06
Alternativement un lundi sur deux,
de 16h.30 à 18h.30
Centre social des Avanchets
Rue Grand-Bay 18 - Tél. 796 59 30
Alternativement un lundi sur deux,
de 16h.30 à 18h.30
Centre social du Lignon
Av. du Lignon 78 - Tél. 796 63 11
Chaque mardi de 16h.30 à 18h.30

Hôpitaux

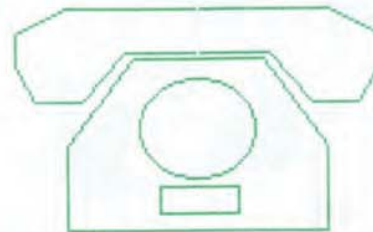
Hôpital cantonal - Tél. **372 33 11**
Hôpital de la Tour - Tél. **780 01 13**

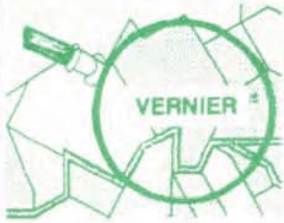
Médecins

Urgence AMG - Tél. **320 25 11**
SOS Médecins - Tél. **348 49 50**

Centre antipoisons

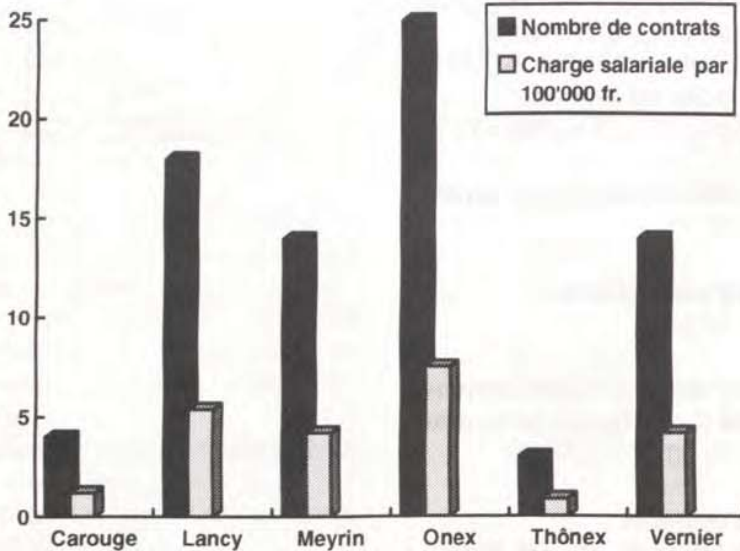
Appel urgent - Tél. **01/251 51 51**





Savoir..participer

Contrats en occupation temporaire de chômeurs en fin de droits dans les villes périphériques - 1992



Le vert

A en croire le tableau de la récupération sélective dans les communes en 1992, établi par le Département des travaux publics, Vernier se classerait en 22ème position des communes les moins vertes. Qu'en est-il à la veille de l'automne 1993 ?

Quelques changements sont intervenus : en ce qui concerne le PET, ce sont 6 sacs de 600 litres qui sont désormais récupérés par semaine au Lignon et à Balaxert.

Quant au compost, le tri des déchets ménagers s'est étendu des Avanchets au Lignon au printemps. En juillet 1993, mois où nombreux sont les gens partis en vacances, l'entreprise Sauvin Schmidt a ramassé 15 520 kilos de déchets organiques. Lesquels sont amenés à l'usine de compostage du Nant-de-Châtillon.

Ont été récupérés en outre l'an passé : 295 000 kilos de verre mélangé, 501 610 kilos de vieux papiers, 3390 kilos d'aluminium, 32 240 litres d'huiles végétales et minérales, 900 kilos de piles, 90 650 kilos de ferraille, 20 kilos de néons,

520 kilos de déchets imputrescibles et 17 680 kilos de déchets encombrants.

Frigos coûteux

Par ailleurs, la commune a vendu 36 vignettes pour la récupération des frigos, tandis que 372 autres ont dû être payées par la commune suite aux frigos sans vignette récoltés par les récupérateurs.

Bref, il en a coûté près de 25 000 francs non budgétés à la commune.

Enfin, en ce qui concerne la quantité d'ordures ménagères par Verniolan et par an, l'évolution est la suivante : 268,8 en 1982 pour 317,8 en 1992.

A relever le niveau record de 1988 : 322,9.

Ces chiffres ne comprennent pas les ordures ménagères destinées au compostage.

Avec 317,8 en 1992, notre commune est plus verte que la moyenne cantonale (354,7).

Un résultat logique pour Ver(t)nier.

A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur.

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser ces quelques lignes pour vous exprimer le plaisir que j'éprouve en parcourant le bulletin « Informations Vernier » que je reçois, je suppose, en qualité d'habitant de l'agglomération.

J'habite au Petit-Saconnex et je reçois régulièrement le bulletin. En le lisant page après page, on se rend compte que les responsables de Vernier sont très actifs dans tous les domaines de la vie sociale des habitants. On ressent un désir d'aide et d'entraide et cela est très rassurant, surtout que dans une commune tous les administrés n'ont pas les mêmes moyens.

Je ne suis pas de nationalité suisse, j'habite depuis de nombreuses années au Petit-Saconnex et je termine paisiblement une carrière professionnelle commencée il y a plus de 40 ans en Algérie et depuis 1962 à Genève.

Là-bas, j'ai aussi été très actif en faveur de mes amis, dans le cadre d'une équipe dynamique du Conseil municipal. C'est peut-être pourquoi j'apprécie encore plus le dynamisme de votre Conseil et à travers vous je me permets, en toute modestie, de vous adresser mes félicitations et mes encouragements.

Je vous exprime respectueusement mes meilleurs sentiments.

André LEVY

Lecteurs, cet espace vous est réservé

Faites-nous part de vos propositions, remarques, critiques, suggestions, opinions, etc.; de vos récits, anecdotes du présent ou du passé (illustrations à l'appui souhaitées).

Les caricatures, dessins, concernant des événements en relation avec la commune, sont les bienvenus.

Dès le 26 septembre changement d'horaire aux TPG

Du nouveau sur les lignes 18 et 51



Ligne 18

Fin de l'année dernière la ligne 18 avait été modifiée, elle devenait la «grande ceinture» pour relier l'ONU, l'Aéroport, Le Lignon, Lancy et Carouge. Les TPG avaient alors décidé de ne plus desservir les Tours du Lignon. De nombreux habitants ont manifesté leur mécontentement en lançant des pétitions, l'une adressée à la commune de Vernier et l'autre aux TPG. La Commune de Vernier a soutenu les pétitionnaires pour que cette ligne 18 ne passe pas seulement en tangente devant le Lignon, mais fasse la boucle en descendant aux Tours.

Finalement, le Conseil d'Etat a tranché et dès le changement d'horaire du 26 septembre le bus venant de Carouge direction Aéroport descendra aux Tours, mais le retour direction Carouge restera sans changement.

Cette décision devrait satisfaire tout le monde, ceux du bas du Lignon et les passagers déjà dans le bus à qui on impose un aller-retour à travers le Lignon.

La variante de la création d'un giratoire à l'intérieur du Lignon, à la hauteur du parking du centre commercial, est abandonnée.

Ligne 51

L'attention des usagers est attirée sur le décalage de quelques minutes de l'horaire actuel. Les modifications apportées ont pour but d'éliminer le temps d'attente à Mervelet pour que les personnes revenant du Centre commercial de Balexert puissent le faire le plus rapidement et permettre ainsi de mieux desservir le CO Renard pour les élèves qui ont une heure en plus ou en moins.

Le détail des nouveaux horaires sera affiché, en temps voulu, à chaque arrêt et nous précisons que l'ensemble de l'horaire paraîtra dans l'indicateur officiel des TPG.

Opération «Villages roumains»

ARDUSAT, DANS LA PROVINCE DE MARAMURES



Afin de poursuivre notre aide à cette commune, en collaboration avec les Autorités de Vernier, de façon plus rationnelle et efficace, un comité provisoire s'est formé en vue de la création d'une association

«Vernier-Ardusat»

C'est pourquoi nous invitons tous les habitants de la commune, intéressés à participer à la continuation de cet acte de solidarité

à l'assemblée constitutive
qui aura lieu
le lundi 11 octobre à 20h
à la buvette de Vernier-Place.

D'avance merci de votre participation.

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



de 9h00 à 11h30 et
de 14h30 à 17h30
fermée dimanche et lundi matin

Programme :

Jusqu'au 25 septembre

Clan JJR - Routiers de Vernier
Dessins et bricolages scouts

Du 4 au 23 octobre

Elisa MEYER
Peinture sur porcelaine et
faïence

Dominique ADLER
Peinture à l'encre de chine



Maison Chauvet-Lullin

Rue du Village 57
Vernier (bus 6)

Exposition d'artistes vernioisans

Liliane LACROIX
Aïda CETTI
Marcel ZELLWEGER

dessins - peintures - reliefs

Du vendredi 1er au
jeudi 21 octobre 1993
Du lundi au samedi
de 14h à 18h

Organisation :
Service culturel
de la Mairie de Vernier,
Tél. 306 06 86



1ère Marche de Vernier

samedi 6 novembre 1993

salle des fêtes d'Aire

Le Corps des sapeurs- pompiers de Vernier

organise

dès 8h,
première marche populaire
de 10 km

ainsi que la
4ème Foire à la longeole
de 11h à 2h.



La troupe de la revue "Si Vernier m'était conté"

★ E.S.L. VERNIER

Equipe de 1ère ligue nationale de
Basket

Matches à domicile
aux Ranches

Vendredi 17 septembre 20h30
Vernier / Yverdon

Samedi 2 octobre à 17h
Vernier / Birsfelden

Samedi 9 octobre à 17h
Vernier / Uni-Bâle

**Venez nombreux encourager
les néo-promus**

Ecrivain Public

B. BERTHOUD

diplôme et maturité de commerce licence ès Lettres de français

rédaction - correspondance - correction - mise au net

Tél. 796 74 72

Av. du Lignon 60

1219 Le Lignon

Vincent
PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25



MEC-MEUBLES

20, boulevard du Pont-d'Arve. Tél. 29 66 50

Des Prix Imbattables

Matelas - Lits - Sommiers
Meubles rustiques et tous styles.

Paul Gothuey

Un vrai Discount - Venez comparer

Ce pavé est à votre
disposition pour vos

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-

(par numéro pour 4 parutions)



PARTI
DEMOCRATE
CHRETIEN

Commune de Vernier

Christophe DULEX

29 ans, marié, deux enfants,
habitant du Lignon,
travailleur social,

En vue de l'Election au Grand Conseil du 17 octobre 1993,

Conseiller Municipal (membre du bureau et président de la commission de sécurité),

président :

- de l'Association des Amis du Grand Large, proposant des camps de vacances au bord de l'océan dans les Landes, pour des adolescents
- de la Crèche familiale "La Pastourelle" à Saint-Jean,
- du Parti Démocrate-Chrétien de la commune de Vernier.

Intérêt pour le social, la vie associative, l'enseignement, le sport et le scoutisme.

Les grandes communes ne sont pas assez représentées au Grand Conseil, votez la liste DC, votez pour notre candidat, votez pour Vernier !

Pour plus de renseignements concernant notre programme et notre candidat, téléphonez au : 797 19 64 ou au secrétariat du parti : 328 20 11

SRO-KUNDIG

IMPRIMERIE - MAILING
SRO-KUNDIG
ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

*Un service complet
dans les arts graphiques*

49, ch. de l'Etang
CH-1219 Châtelaine
Genève
Tél. 022/796 57 77
Fax 022/796 65 02



Eurocard UBS La Carte.

Adressez-vous à votre UBS pour bénéficier d'un conseil personnalisé concernant l'Eurocard UBS et ses multiples atouts. Nous vous renseignons volontiers.

Réussir ensemble.



Succursale de Vernier : Rue du Village 28 - Tél. 341 15 40

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

ENSEMBLE , POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Changeons de majorité pour changer de politique

VOTONS SOCIALISTE



Richard Jacques-Eric



Gru Roberto



Brunier Christian



Dupré Jacques

PARTI SOCIALISTE DE VERNIER

La crèche est un petit bâtiment voulu à l'échelle de l'enfant : petit au milieu de groupes d'immeubles. Il est lui-même construit en deux parties : Le centre construit en hauteur où sont accueillis les adultes; les ailes, appartements des enfants ont des plafonds bas. Il est situé au bout de la rue du Grand-Bay (12 A) côté "Jura" de la cité.

Le déroulement d'une journée de crèche est imprégné du projet pédagogique, c'est-à-dire des idées de la manière dont on permet aux enfants de vivre leur journée.

La première certitude pour nous est qu'il faut maintenir le sentiment de sécurité que l'enfant aura développé auprès de sa mère. L'institution va s'adapter aux besoins de l'enfant.

Le groupe vertical nous permet de respecter le développement de chaque enfant et lui offre un cadre de vie naturel.

Exemple d'un groupe :

1 enfant de 6 mois, 1 enfant de 1 an, 1 enfant de 18 mois, 1 enfant de 2 ans, 1 enfant de 2 ans 1/2 et 1 enfant de 3 ans .

C'est-à-dire des groupes de 6 enfants d'âges différents de 2 mois à 4 ans.

Des enfants d'âges différents ont des besoins décalés dans le temps. Les moments du repas, du sommeil, sont déterminés par leur rythme.

Les activités dans le groupe sont différentes selon l'âge et les intérêts du moment.

Pendant que l'éducatrice donne à manger au bébé, l'un joue à l'eau, deux autres jouent à la poupée dans la chambre à coucher, l'un dessine, l'autre construit un circuit pour sa voiture. Pourtant, ils ne s'isolent pas dans leur jeu. Il y a souvent interactions, échanges verbaux ou non verbaux qui marquent leur intérêt pour ce que fait l'autre.

Le but de l'éducatrice n'est pas de rassembler les enfants autour de la même activité mais que chacun puisse vivre à fond celle qu'il a entreprise dans une ambiance de réceptivité et de communication.

La verticalité permet des interactions entre personnes d'âges différents.

La vie en groupe vertical permet pour les plus grands la découverte de ce qu'est un bébé. Ils le voient grandir et changer. Ils sont attentifs aux étapes successives du petit.

Ils apprennent la responsabilité, les égards, la tolérance. Les tout-petits profitent d'activités variées que leur apportent les plus grands. Ils font beaucoup d'apprentissage par l'im-

Intégration

La première séparation se prépare. Un enfant ne peut être accueilli seul, ses parents doivent être inclus dans cet accueil. Les repères que le bébé a créés par les échanges qu'il a eus avec ses parents s'estompent. Il faut permettre à l'enfant de faire connaissance avec la personne qui s'occupera de lui. L'enfant peut alors se créer de nouveaux repères et développer une double intériorisation : les



tation. De nouveaux jeux, la dextérité, s'apprennent par l'observation et sont ensuite imités. Un enfant ayant une ou deux étapes de plus dans son développement, fournit, en raison de son statut d'enfant, beaucoup de possibilités d'activités et d'observations. La verticalité prend tout son sens si elle est complétée par des moments d'horizontalité. La durée de ces moments est fixée en fonction de l'estimation de la capacité de concentration de chaque enfant.

L'horizontalité regroupe des enfants ayant le même stade de développement. Ils échangent leurs expériences, découvrent et mesurent leurs capacités. Les enfants, guidés par l'éducatrice, vont découvrir et maîtriser de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux, vivre des activités motrices.

Ils se retrouvent une fois le matin et une fois l'après-midi dans une pièce appelée Atelier.

images parentales d'une part, l'image de la personne qui l'accueille d'autre part. Ce temps permet également aux enfants de groupe de faire connaissance avec le nouveau venu. Les parents bénéficient de ce temps pour créer des liens avec les autres enfants et le personnel et vivre la crèche depuis l'intérieur.

La crèche dans le quartier

Nous avons la chance d'être situés dans le quartier auquel l'enfant appartient. Nous profitons de nos sorties quotidiennes pour intégrer l'enfant à la cité, développer des liens, des notions de repérage et d'autonomie.

Josiane BAERISWYL
Danielle MERLE
Directrices

Crèche «Pamplemousse»

La crèche Pamplemousse est située au 4^e étage du numéro 76 avenue du Lignon. Elle est subventionnée par la commune et gérée par un comité bénévole.

La crèche est ouverte **de 7h à 18h30** non-stop, du lundi au vendredi et accueille 33 enfants âgés de **18 mois à 5 ans** (avec possibilité de dérogation à l'âge d'entrée pour autant que l'enfant puisse s'intégrer au groupe).

A la crèche, les enfants jouent, parlent, chantent et dansent, peignent, dessinent, construisent, connaissent d'autres enfants, se font des amis, apprennent à partager, à exprimer leurs sentiments et à tenir compte

des sentiments des autres. Ils mangent, dorment et se promènent et, dans leurs promenades quotidiennes, apprennent à connaître et à respecter la nature.

Ils élaborent aussi les fondements de leur observation, de leur réflexion, de la compréhension du monde alentour.

Non seulement ils apprennent à vivre ensemble, mais surtout à avoir du plaisir et à régler leurs conflits ensemble, parfois sans la nécessité de l'adulte qui constamment veille à la construction de leur évolution.

La crèche Pamplemousse est une mini-société enfants-adultes à elle toute seule, très importante à la

socialisation de l'enfant en dehors du milieu familial. Elle collabore avec les familles pour le bien de l'enfant et c'est dans ce sens qu'elle est aussi le lien des parents.

L'équipe encadrante est formée de professionnelles diplômées : Infirmière, nurse, jardinières d'enfants ou éducatrices de la petite enfance, cuisinière et personnel de maison.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à la direction de la crèche Pamplemousse, tél. 796 90 36, qui se fera un plaisir de vous informer et de vous accueillir.

La crèche dispose encore de quelques places.



Pop Corn - crèche à mi-temps

Pop Corn, situé sous la salle des fêtes du Lignon, accueille les enfants âgés de **2 mois à 5 ans**.

Pop Corn reçoit une quarantaine d'enfants par demi-journée, sans distinction de race, de religion ou de politique.

Ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 12h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 18h
Fermé le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Les enfants en dessous de 3 ans peuvent venir entre 1 et 5 demi-journées par semaine.

Les enfants en dessus de 3 ans peuvent venir entre 2 et 5 demi-journées par semaine.

(Nous ne prenons pas d'enfants à la journée.)

Pour les enfants en dessous de 18 mois venant le matin, possibilité d'apporter son repas qui sera réchauffé au micro-ondes et donné à l'enfant avant l'arrivée de ses parents.

Pop Corn offre de nombreuses activités aux enfants : peinture, dessins, activités créatrices, musique, rythmique, promenades, chants, etc.

Les enfants y trouvent un contact social avec d'autres petits de leur âge et de leur quartier.

Une équipe éducative formée et diplômée offre aux enfants un lieu de vie de qualité, encadré et adapté aux besoins de la petite enfance.

Pop Corn dispose de locaux spacieux et lumineux, ainsi que d'un jardin adapté aux jeux des petits : bac à sable, équilibre, toboggan, maisonnette, tricycles, etc.

Pour tous renseignements ou visite de Pop Corn, s'adresser le matin au tél. 796 24 96

Casse-Noisette

Notre sympathique jardin d'enfants s'appelle Casse-Noisette.

Nous logeons dans une belle maison à l'ancienne au 6, chemin de l'Etang, à Châtelaine (près du pont de l'Ecu). Nous sommes entourés d'un petit parc et de villas et autour de la maison nous avons une petite place clôturée avec bac à sable, jeux divers, piscine, que les enfants apprécient dès l'arrivée des beaux jours.

Nous fonctionnons depuis 1990 et le nombre d'enfants inscrits ne cesse de croître chaque année. Nous recevons filles et garçons de **2 à 4 ans**.

L'ouverture du jardin d'enfants est **de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h** sauf les mercredis et les jours fériés. Les matins et les après-midi sont répartis selon l'âge des enfants. Il n'y a pas de possibilité de repas à midi, mais une collation est prise à 10h et 16h.

Nos objectifs pédagogiques visent à l'épanouissement de l'enfant par les jeux symboliques et sensoriels, la peinture, le chant, la rythmique, la lecture de contes, la petite cuisine et les promenades.

Les personnes qui désirent plus de

renseignements sont les bienvenues et peuvent nous joindre par téléphone au 797 57 67 ou écrire à l'adresse ci-dessus.

Pour le comité

Jean-Claude JAQUET, président
Frédérique KÜNG, vice-présidente

A tous ceux qui connaissent ou sont curieux de connaître notre sympathique jardin d'enfants de Châtelaine.

A tous les anciens et nouveaux petits camarades.

A toutes les précédentes et actuelles jardinières d'enfants de Casse-Noisette

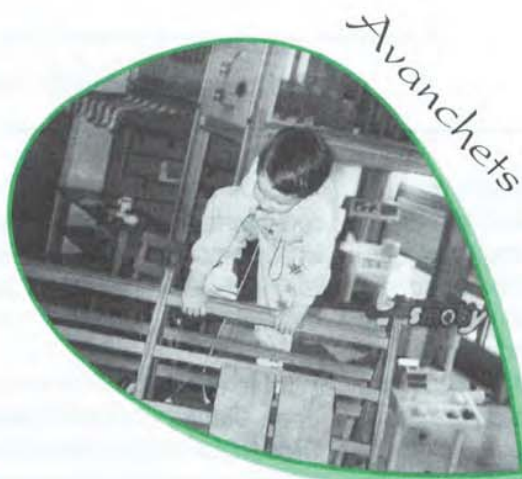
Nous organisons une kermesse, le vendredi 24 septembre dès 16h à Casse-Noisette.

Venez en famille ou entre amis jouer et découvrir quelques surprises.

Stands boissons-saucisses-salades seront installés pour votre commodité.

Vous êtes tous les bienvenus.
Nous nous réjouissons de votre visite.





Avanchets



Libellules



Vernier

Jardins d'enfants

Le Trèfle

Le Trèfle est constitué de trois jardins d'enfants. Le premier s'est ouvert en 1964 à Balexert et a été transféré aux Avanchets en 1974. Le second s'est ouvert à Vernier-Village en 1967 et le dernier ouvert en 1972 se trouve actuellement dans l'école des Libellules (bus 51).

Le Trèfle accueille les enfants de **2 ans à l'âge scolaire**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Depuis 1992, Le Trèfle des Avanchets propose tous **les mercredis des at-**

eliers divers (marionnettes, bois, cuisine, poterie et autres !) de 8h15 à 11h45 et de 13h45 à 17h15 pour des enfants de 3 à 6 ans.

Les trois jardins d'enfants ferment pendant les vacances scolaires.

Durant l'année scolaire 1992-1993, Le Trèfle a compté 162 enfants inscrits, auxquels les jardinières et aides-jardinières ont présenté différentes activités favorisant le développement langagier, musical, sensoriel et psychomoteur se complétant par

diverses sorties tant ludiques que culturelles.

Un comité constitué des parents utilisateurs se charge du bon fonctionnement de la gestion de ces trois jardins d'enfants.

Pour tous renseignements :

Le Trèfle des Avanchets,
Tél. 796 23 52
Le Trèfle des Libellules, tél. 796 53 78
Le Trèfle de Vernier-Village,
Tél. 341 22 80

Dans votre Restaurant



MÖVENPICK

Enfants jusqu'à 7 ans : gratuits
De 7 à 14 ans : Fr. 14.50
Adultes : Fr. 29.-

BRUNCH

Genève Airport

MÖVENPICK HOTEL

Cadett

21, avenue de Mategnin - 1217 Meyrin - Tél. 785.02.03